insign.fr

H.E. António Guterres
Secrétaire général
Nations Unies
New York, NY 10017
USA

Paris, le 21 mars 2018

Objet : Lettre d'adhésion au Global Compact des Nations Unies

Honorable Secrétaire général,

J'ai l'honneur de vous confirmer que Insign soutient les dix principes du Global Compact des Nations Unies concernant le respect des droits de l'Homme, des normes internationales du travail, la protection de l'environnement et la lutte contre la corruption.

Par cette lettre, nous exprimons notre volonté de soutenir le Global Compact dans la promotion de ces principes, et allons faire une déclaration publique de cet engagement à nos parties prenantes et au public au sens large.

Nous nous engageons également auprès du Global Compact des Nations Unies à participer de la manière suivante :

1- **Promouvoir et respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'Homme dans notre sphère d'influence.**

Notre agence est engagée de façon opérationnelle auprès d'associations et fondations qui œuvrent à développer des projets humanistes : Fondation Emergences, Fondation Entrepreneurs de la Cité, Eden School, Ashoka, Little Sisters Fund.

2- **Veiller à ne pas se rendre complice de violations des droits de l'Homme**

Notre agence est soumise au droit du travail français et respecte tous les engagements sociaux.

7, rue de la République
69001 Lyon

21, rue du Fg Saint-Antoine
75011 Paris

7, route de Lamastre
07300 Tournon-sur-Rhône

+33 (0) 825 826 533

SIRET 524 347 945 00049 / RCS LYON
SAS au capital de 6 620 771,83 €

insign.fr

3- Respecter la liberté d'association et à reconnaître le droit de négociation collective

A l'intérieur de l'agence, nous avons mis en place une délégation unique du personnel pour assurer les meilleures conditions du dialogue social.

4- Éliminer toutes les formes de travail forcé ou obligatoire

Tous nos collaborateurs sont soumis aux bonnes règles et à la déontologie du droit du travail français.

5- Abolir effectivement le travail des enfants

Nous obligeons nos prestataires à nous confirmer qu'ils ne font pas travailler d'enfants.

6- Éliminer la discrimination en matière d'emploi et de profession

Insign veille à l'égalité hommes/femmes et s'engage en faveur de l'emploi de jeunes et des salariés âgés. Nous avons également signé un contrat de génération avec les partenaires.

1,8% de la masse salariale est consacré à la formation pour soutenir une politique de formation volontaire de nos collaborateurs.

En matière de sous-traitance, nous privilégions les CAT et/ou atelier de réinsertions

7- Appliquer l'approche de précaution face aux problèmes touchant l'environnement

Une société de services n'est pas une industrie polluante, cependant nous nous efforçons de réduire notre impact écologique.

Réduction des déplacements en privilégiant les visio-conférences.

L'utilisation des transports en commun est également encouragée par les remboursements partiels des abonnements des collaborateurs.

8- Promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement

Nous adoptons aussi une démarche écologique dans le tri de nos déchets en recyclant nos papiers.

Sur le poste impression, nous travaillons avec une sélection de partenaires locaux pour limiter les transports

Nos imprimeurs sont certifiés :

- Imprim'vert (engagement à recycler le papier et utiliser des encres recyclables)
- PEFC et FFC : papier issu de forêts gérées

7, rue de la République
69001 Lyon

21, rue du Fg Saint-Antoine
75011 Paris

7, route de Lamastre
07300 Tournon-sur-Rhône

+33 (0) 825 826 533

SIRET 524 347 945 00049 / RCS LYON
SAS au capital de 6 620 771,83 €

insign.fr

9- Favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement

Digitalisation des échanges pour limiter les impressions papier
Nous avons rénové nos locaux pour favoriser l'économie d'énergie.
Nous avons choisi des coursiers à velo et voitures électriques

10- Agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin.

Nous avons édité une charte de bonne conduite à l'égard de nos collaborateurs.

Nous convenons que l'une des obligations qui conditionne notre participation au Global Compact est la publication d'une Communication sur l'Engagement (COE), décrivant les efforts de notre organisation pour soutenir la mise en œuvre des 10 principes et de s'engager auprès du Global Compact.

Nous soutenons la responsabilité publique et la transparence, par conséquent nous nous engagement à publier nos progrès dans un délai de deux ans maximum à compter de notre date d'adhésion, et par la suite tous les deux ans, en conformité avec les directives pour les Communications sur l'Engagement du Global Compact des Nations Unies.

Meilleures salutations,

Lionel Cuny
Président Directeur Général Insign

7, rue de la République
69001 Lyon

21, rue du Fg Saint-Antoine
75011 Paris

7, route de Lamastre
07300 Tournon-sur-Rhône

+33 (0) 825 826 533

SIRET 524 347 945 00049 / RCS LYON
SAS au capital de 6 620 771,83 €